

Village de pêche des Rulières

Adresse postale :
Camping des Rulières
185 Route de Ligné
85570 SAINT VALERIEN

Adresse Camping :
Camping des Rulières
Le pré des Rulières, Chemin du Logis
85570 SAINT VALERIEN

Horaire du bureau :
Hors saison : 14 h -18 h lundi, mardi, jeudi et vendredi
En saison : 14 h30 – 19 h 30 tous les après midi,
le samedi toute la journée
Fermé le dimanche

Tél. bureau : 02.51.28.00.28

Tél. portable Françoise (réservation) : 06.79.47.46.29

Tél. portable Léonard (gérant) : 06.15.12.49.81

Contrat de Location

Entre les soussignés est convenu, aux conditions générales stipulées p. 2, la location choisie ci-dessous et comme suit.

Identification du preneur :

Nom : Prénom : Profession :

Adresse complète :

Tél. fixe :

Tél. portable

Réserve suite aux renseignements fournis :

Chalet 6/7 pers. avec local	Chalet 6 pers. (Samoa)	Chalet 6 pers. (class3)	Chalet 5 pers.	Roulotte	Camping

Situé au Camping des Rulières, à Saint-Valérien, au prix de € TVA comprise.

Merci d'indiquer si vous souhaitez bénéficier de ces options :

- Télévision : 10 €/ semaine et week-end, 5 € semaine supplémentaire	OUI	NON
- Connexion wifi : 3€/ 24 h, 12 €/ semaine, 20 €/2 ou 3 semaines	OUI	NON

Arrivée prévue le/./2015

Départ prévu le/./2015

Liste des participants

Nom, prénom	Date de naissance	Nom, prénom	Date de naissance

Information à prendre en compte :

En juillet et août, les locations sont disponibles uniquement à partir de 14h30 et jusqu'à 19h le jour d'arrivée. Le jour du départ, la location doit être libérée à 10 h.

Hors saison les arrivées peuvent se faire éventuellement le matin, et les départs l'après midi sur demande 48 h à l'avance, en aucun cas entre 12 h et 14 h.

Je soussigné (nom, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant en page 2. Je vous transmets les deux imprimés remplis et signés et un chèque du montant des arrhes 25 % soit (à l'ordre de : SARL Les Rulières) à valoir sur mon séjour, dont vous voudrez bien m'accuser réception pour l'engagement de location.

Date

SIGNATURE DU GESTIONNAIRE :

SIGNATURE DU PRENEUR (fait en 2 exemplaires)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

LES LOCATIONS SE FONT UNIQUEMENT DU SAMEDI AU SAMEDI PENDANT LA PERIODE DE JUILLET-AOUT.

Toute location sera accompagnée d'un chèque de 25 % du montant total de la location à titre d'arrhes, bien entendu déductibles du montant du séjour. **Le solde de la redevance sera payable un mois avant le début du séjour. Deux cautions obligatoires payables par chèques bancaires ou espèces seront demandées à l'arrivée : Hébergement : 120 € - Ménage : 60 € et restituées à la fin du séjour après état des lieux.**

Pour information tarifs :

- Ménage de fin de séjour (hors coin cuisine) : 60 € (à réserver à l'arrivée, ces tarifs seront facturés dans le cas où le logement ne serait pas laissé en parfait état de propreté - produits d'entretien non fournis)
- Linge de lit : 6 € / lit simple, 10 € / lit double
- Espace buanderie : 2 € le lave-linge - Prêt de fer et table à repasser
- Équipement bébé : lit, chaise-haute et baignoire en prêt sur réservation (sous réserve de disponibilité)
- Télévision : 10 €/ semaine et week-end, 5 € semaine supplémentaire
- Connexion wifi : 3€/ 24 h, 12 €/ semaine, 20 €/2 ou 3 semaines

N'OUBLIEZ PAS :

- La location est personnelle, il est interdit de céder ou de sous-louer la location à un tiers.
- Pour l'utilisation de la piscine en mai, juin, septembre et octobre merci de nous consulter (horaire aménagé)
- **Lors du séjour toute visite de personne extérieure doit être signalée à l'accueil et ne doit pas dépasser la journée, ces personnes n'auront pas accès à la piscine et à la pêche sur le plan d'eau camping.**
- Lors de votre séjour le couchage ou nuitée de personne extérieure invitée par vous doit être soumis à l'autorisation du gérant et en aucun cas dépasser la capacité du chalet.
- Règlement pêche : avant de pêcher sur le plan d'eau les résidents chalet ou camping devront prendre connaissance du règlement pêche auprès du gérant : Léonard BOIVINEAU
- Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés sur le camping.
- Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location réservée s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date prévue d'arrivée.
- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé qu'elle qu'en soit la raison.
- Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront à la compétence exclusive du Tribunal d'instance de la Roche sur Yon.
- Nous renvoyer les deux exemplaires du contrat, remplis et signés, l'un d'eux vous sera réexpédié par retour, signé par le gestionnaire.

Chers clients, ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances deviennent un souvenir inoubliable.

Le gérant.